

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/04/2022

Dossier complet le :

12/04/2022

N° d'enregistrement :

2022-12507

1. Intitulé du projet

Création d'un bassin tampon de collecte des eaux usées sur la commune de La Jarrie (17)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BAUDON David - Conseiller Communautaire Délégué à l'assainissement

RCS / SIRET

2 4 1 7 0 0 4 3 4 0 0 0 2 0

Forme juridique

Admin. publique générale (8411Z)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. d) Dispositifs de captage des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils, lorsque la capacité totale est supérieure ou égale à 8 m ³ /heure.	Le projet prévoit un pompage de rabattement de nappe nécessaire à la création du bassin tampon, enterré. Le débit nécessaire est estimé entre 20 et 55 m ³ /h en fonction du niveau de nappe. La commune de La Jarrie est située en ZRE. Le projet est donc soumis à la rubrique 17.d, le débit prévisionnel de pompage étant supérieur à 8 m ³ /h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création d'un bassin tampon enterré, dont les dimensions sont :

- emprise au sol : 200 m²
- profondeur : 7 m
- volume utile : 650 m³
- pompage : 2 pompes de 95 m³/h

Ce bassin tampon collectera les eaux usées des réseaux d'assainissement de Clavette, La Jarrie, Croix-Chapeau, Grolleau (Salles-sur-Mer), ainsi que les effluents collectés sur les postes Pierre Taillée et Eolienne de Salles-sur-Mer.

Ces effluents seront ensuite renvoyés vers la station d'épuration de Châtelailon.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont d'améliorer la gestion des eaux usées de la CA de La Rochelle en optimisant la répartition des effluents entre les stations d'épuration de Châtelailon et Saint Christophe, qui sera reconstruite.

Cela permettra à la station d'épuration de Châtelailon de répondre aux besoins à long terme de traitement des eaux usées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux nécessiteront les terrassements d'une fouille de 7.0 m de profondeur au maximum. D'après le plan de masse du projet, l'emprise du fond de fouille nécessaire à la mise en œuvre des ouvrages enterrés présentera une emprise d'environ 16.0 m de diamètre.

Ainsi, compte tenu de la présence d'une nappe au droit du projet, la mise en place du bassin tampon nécessitera la réalisation d'un rabattement temporaire pendant la durée des travaux, afin de réaliser la fouille et les travaux de génie civil.

En effet, la côte de radier prévue pour la bache est inférieure au niveau courant de la nappe, qui peut, d'après les estimations données dans l'étude géotechnique G2PRO, atteindre une profondeur de 0,9 m / terrain naturel.

Le pompage durera le temps des travaux soit jusqu'à 4 mois en continu 24h/24. Le rejet des eaux pompées est envisagé dans le réseau d'eau pluviale, dont l'exutoire est le ruisseau du Panzay, à environ 2 km au sud-ouest du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le bassin tampon aura pour rôle de collecter les effluents d'eau usée et de les renvoyer vers la station d'épuration de Châtelailon.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Un dossier de demande d'autorisation est établi en parallèle de la demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface au sol	200 m ²
Profondeur	7 m
Volume utile	650 m ³
Pompage	2 x 95 m ³ /h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Jarrie (17)
Rue du Bois d'Amour
Parcelle YB 123

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 00' 51" 08 Lat. 46° 07' 16" 12

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux ZNIEFF suivantes sont recensées à 3,5 km au sud-ouest du projet : - 540120086 – Marais de Salles sur Mer - 540007609 – Marais de Rochefort
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Jarrie appartient aux bassins des canaux du Curé, de Villedoux et de Marans à la Rochelle dans le bassin Loire-Bretagne classés en zone de répartition des eaux pour les eaux superficielles et souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP le plus proche est le puits de la Clavette situé sur la commune du même nom. Il se trouve à 3,1 km au nord-ouest du site, qui se trouve à l'extérieur des périmètres de protection du captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont situés à 3,5 km ou plus du projet : - FR5410013 Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort --> 3,5 km au sud-ouest - FR5400429 – Marais de Rochefort --> 3,5 km au sud-ouest - FR5412026 - Pertuis charentais - Rochebonne --> 5km au sud-ouest - FR5400469 – Pertuis Charentais --> 5km au sud-ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un pompage de débit estimé entre 20 et 55 m ³ /h est prévu dans la nappe du Jurassique supérieur. Ce pompage est temporaire, et limité à la durée des travaux (4 mois). Les volumes en jeu sont estimés entre 57 600 et 158 400 m ³ en fonction du niveau de nappe constaté lors de leur réalisation. La masse d'eau concernée est la masse d'eau : FRGG106 Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le pompage nécessaire à l'épuisement de la fouille engendrera un rabattement temporaire de la nappe, pendant la durée des travaux (4 mois). Les eaux prélevées seront rejetées dans le fossé de collecte des eaux pluviales situé le long du chemin qui borde le site. Ce fossé est enherbé jusqu'à la zone urbanisée longeant la RD939. Il rejoint ensuite le ruisseau du Panzay. Sur cette section les eaux s'infiltreront en nappe, de même qu'après jonction avec le Panzay. Le bilan quantitatif est nul.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais générés par l'excavation seront évacués en filière adaptée pour être réemployés s'ils le permettent.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux prennent place sur une parcelle agricole, en bordure d'un chemin communal. Ils ne concernent aucun espace naturel non anthropisé. L'emprise des ouvrages objets des travaux est réduite : environ 200 m ² . La zone concernée par les travaux ne comporte aucun habitat naturel : les cultures sont annuelles. Les sites et zones naturelles d'intérêt sont situées à plus de 3,5 km du site. Aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité n'est attendue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont situés à 3,5 km ou plus du site. Le projet n'aura pas d'incidence sur ces sites. Les travaux sont localisés et cantonnés au site du futur bassin tampon. Les eaux pompées seront rejetées dans le réseau d'eau de collecte des eaux pluviales de voirie, qui alimente le ruisseau du Panzay. L'exutoire de ce ruisseau est l'océan Atlantique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle sur laquelle est implanté le projet est une parcelle agricole située en bordure d'un chemin communal. L'emprise du futur bassin est d'environ 200 m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Jarrie ne dispose pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Jarrie ne dispose pas de PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, du trafic sera généré par l'approvisionnement des matériaux et les allers-retours des ouvriers sur le site. En phase exploitation, le seul trafic généré sera causé par les rotations de l'exploitant pour contrôle du bon fonctionnement de l'installation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les installations seront confirmées aux normes en vigueur. L'ensemble des installations sources de bruit sont situées dans un local qui en atténuera le bruit. Aucune nuisance sonore n'est attendue.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les équipements prévus pour la bassin tampon comprennent des traitements anti H2S, afin de limiter les désordres qui pourraient être générés sur les équipements.</p> <p>De plus, des dispositifs de ventilation et de désodorisation seront mis en place afin de prévenir tout risque de nuisance olfactive.</p> <p>Compte tenu des dispositions constructives et des équipements prévus dès la phase de conception du projet, il n'est pas attendu d'odeurs ou de nuisances olfactives générées par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être occasionnées en phase travaux. Ces vibrations sont limitées dans l'espace et à la durée des travaux.</p> <p>Aucune vibration n'est attendue en phase exploitation.</p> <p>Les plus proches habitations sont situées à plus de 500 m du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu de système d'éclairage nocturne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les eaux pompées seront rejetées dans le réseau de collecte des eaux pluviales de voirie. Le réseau EP rejoint le ruisseau du Panzay qui rejoint l'océan. Ces eaux sont des eaux de nappe, non polluées. Des analyses de qualité sont en cours dans le cadre de l'examen de la rubrique 2.2.3.0.</p> <p>Les travaux auront pour conséquence la mise en suspension de MES. Les eaux rejetées feront donc l'objet d'une décantation et filtration avant rejet, qui sera complétée par la filtration naturelle dans le fossé routier qui borde le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent ne sera rejeté en phase travaux, hormis le rejet des eaux pompées en nappe pour l'épuisement de la fouille (Cf. ci-dessus).</p> <p>En phase exploitation, le bassin tampon a pour objectif de collecter les eaux usées pour les renvoyer vers la STEP de Châtelailon. Des essais d'étanchéité seront menés en phase de réception des travaux, afin de vérifier l'absence de fuite avant mise en service.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déblais issus de la phase de décaissement ne seront pas réutilisés sur site. Ils seront évacués vers une filière adaptée et pourront être réemployés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle sur laquelle est implanté le projet est une parcelle agricole. Le projet couvre une surface d'environ 200 m2 sur laquelle l'activité agricole ne sera plus possible après travaux. L'impact est limité compte tenu de la surface concernée (200 m2) et des surfaces agricoles limitrophes (plusieurs hectares)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets attendus du projet sont les suivants :

- pompage en nappe pour épuisement de la fouille ;
- rejet des eaux pompées dans le fossé enherbé de collecte des eaux pluviales du chemin communal.

Le pompage en nappe est temporaire, limité aux stricts besoins des travaux. Des mesures de protection de la nappe seront mises en oeuvre afin d'éviter toute pollution (stockage des engins sur aires dédiées, stockage des produits polluants sur rétention, kits absorbants, contrôle du bon état des machines et de l'absence de fuite hydraulique, etc.)

Le rejet des eaux pompées fera quant à lui l'objet d'une décantation et filtration préalable à l'aide d'un filtre à paille afin d'en limiter la turbidité. Un abattement supplémentaire des teneurs en fines sera réalisé par la végétation le long du parcours des eaux dans le fossé enherbé dans lequel l'eau sera rejetée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet sont circonscrits à son emprise et limités dans le temps. Les effets attendus du projet portent sur le prélèvement et le rejet des eaux nécessaires à l'épuisement de la fouille. Aucun effet négatif n'est attendu sur le milieu naturel ou le milieu humain.

En ce qui concerne les effets sur le milieu aquatique (prélèvement et rejet des eaux nécessaires au rabattement de nappe), des mesures spécifiques seront mises en oeuvre, qui permettront de les limiter.

Ces aspects sont traités de manière spécifique dans le cadre du document d'incidences requis dans le dossier de demande d'autorisation prévu par la loi sur l'eau, dont le projet fait l'objet, en parallèle du présent examen au cas par cas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

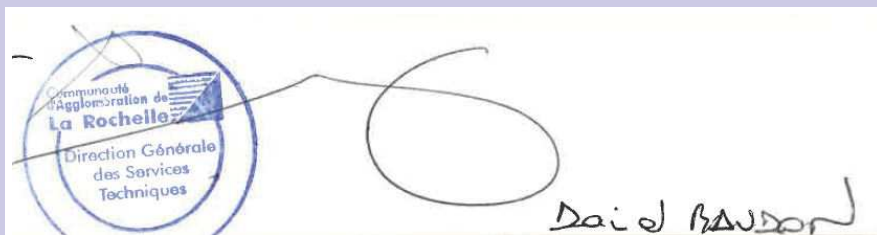
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Rochelle

le, 12/04/2022

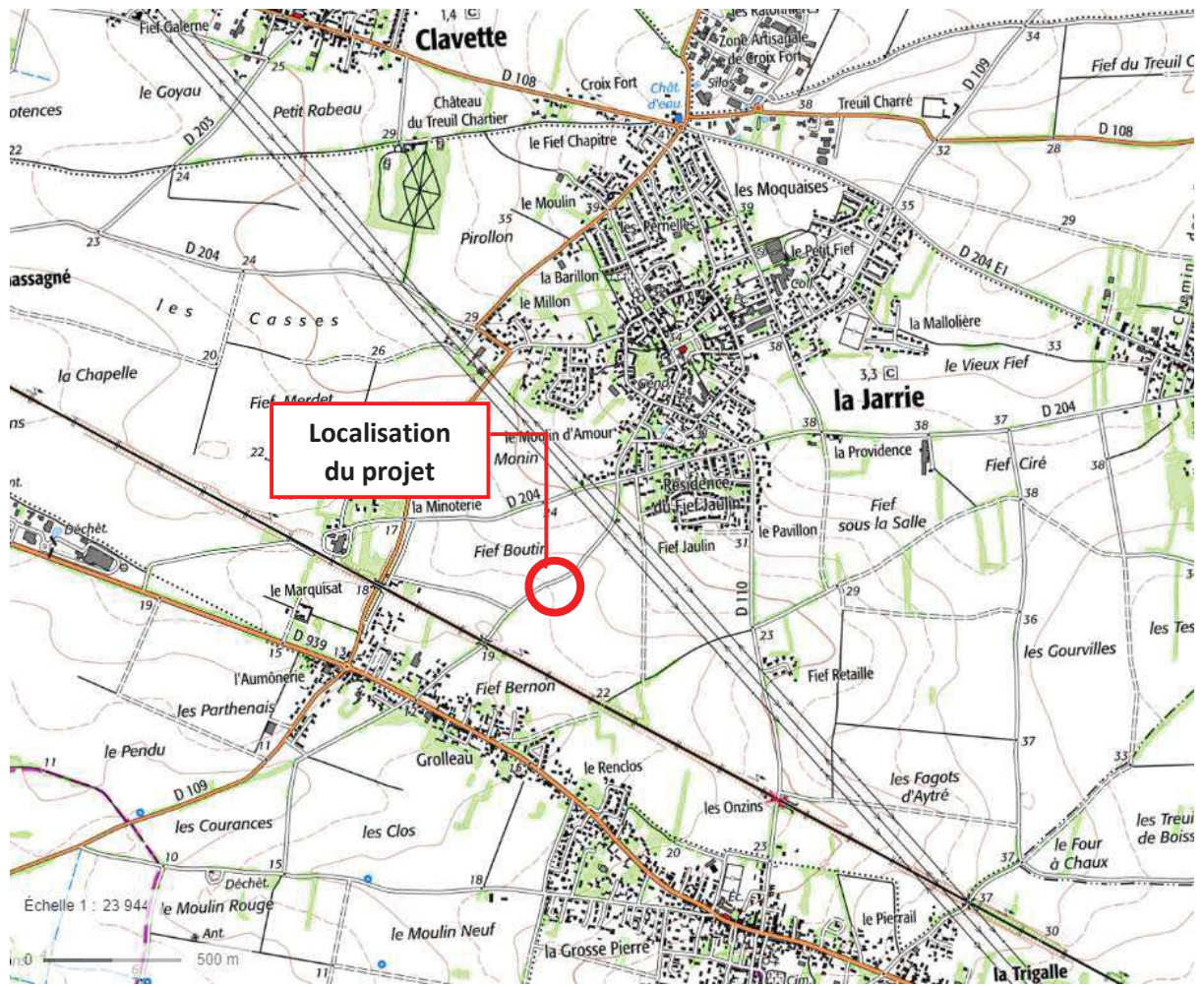
Signature



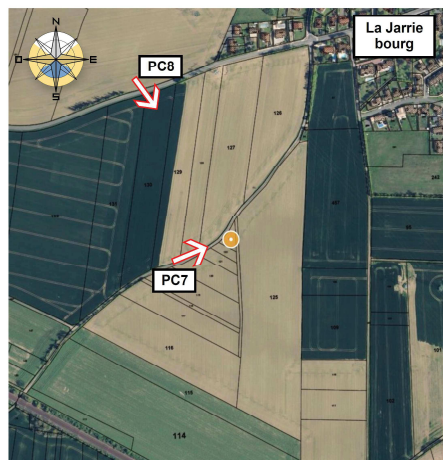
Signature: David BAUDON

2 – Plans de situation du projet





3 – Photographies de la zone d'implantation



PC7 ENVIRONNEMENT PROCHE



PC8 ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Bruno JACQ
 Architecte D.P.L.G.
 4, rue de Blois
 33600 PESSAC



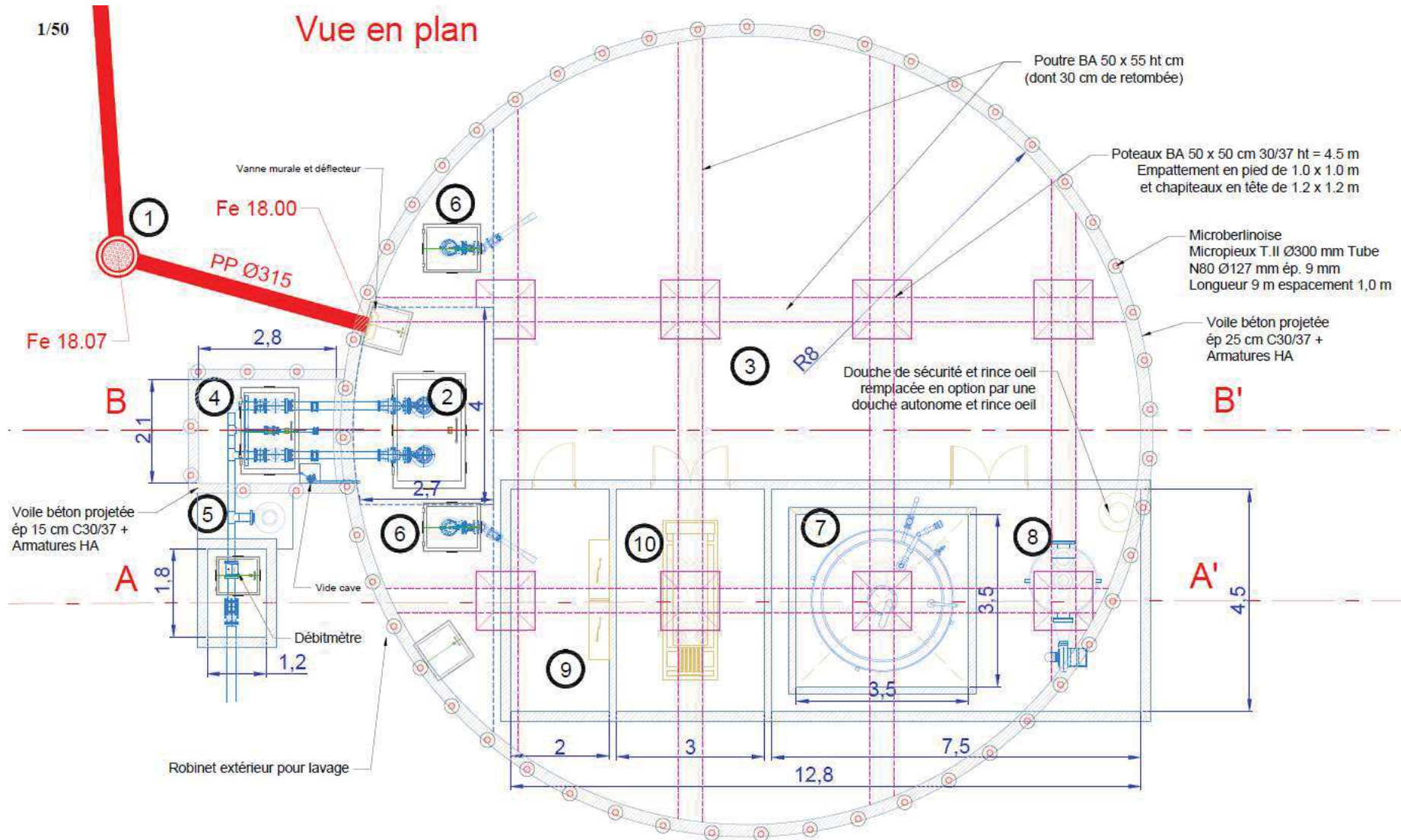
COMMUNE DE LA JARRIE			
Transfert des eaux usées des communes de La Jarrie, Croix-Chapeau, Clavette et Thairé vers le pôle épuratoire sud CRÉATION D'UN BASSIN TAMPON DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
Maîtrise d'Ouvrage: Communauté d'agglomération de La Rochelle 6, rue Saint-michel, CS 41287, 17000 La Rochelle cedex 05.46.30.34.00		Communauté d'Agglomération de La Rochelle	
Architecte: Bruno JACO architecte d.p.l.g. 4, rue de Blois, 33600 Pessac 05.56.60.79.38 brunojacq-archi@orange.fr			
Paysagiste: Eric Enon // Atelier de l'empreinte 6, rue des Anémones, 17000 La Rochelle 05.46.41.91.81 ericenon@yahoo.fr			
Designation du plan: ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN		N°: PC7 PC8	
Dessiné par: B.J.	Phase: PC	Echelle:	Date: Décembre 2021

4 – Plan et coupes du projet

Plan de masse du projet



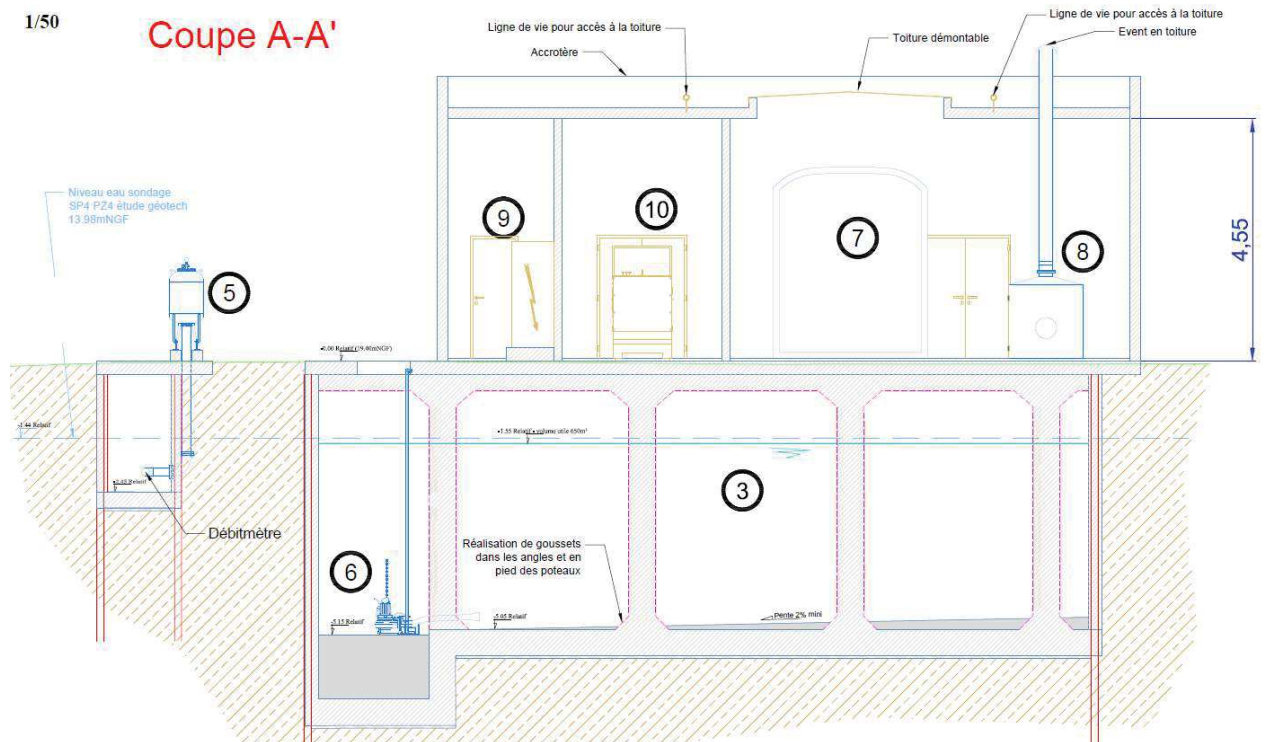
Plan de détail du projet



Coupes du projet

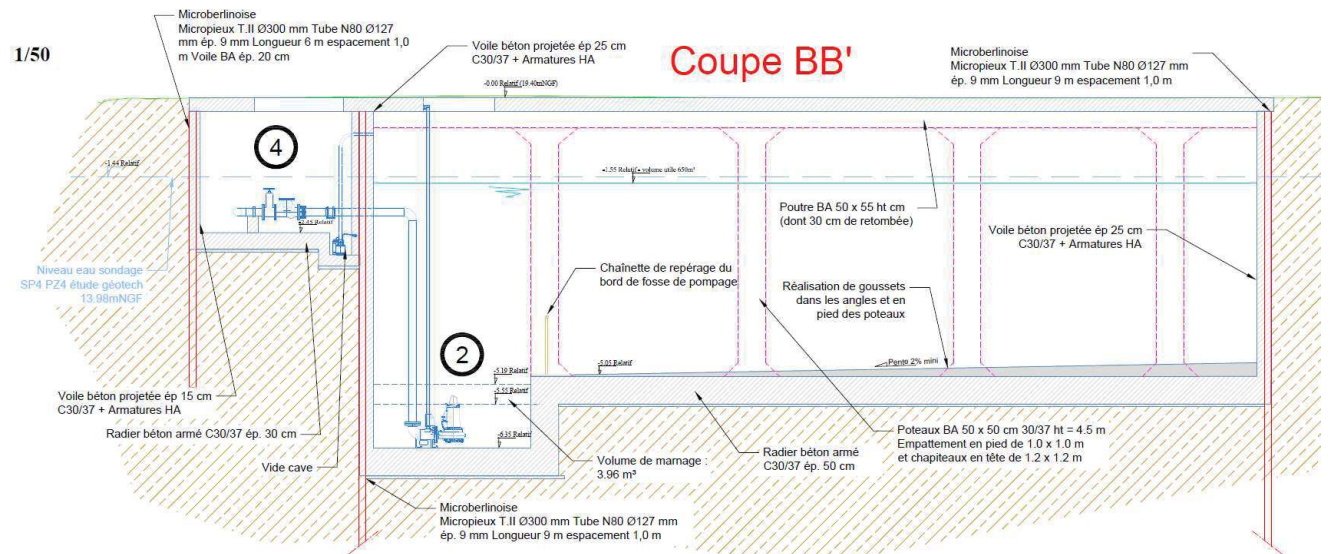
1/50

Coupe A-A'



1/50

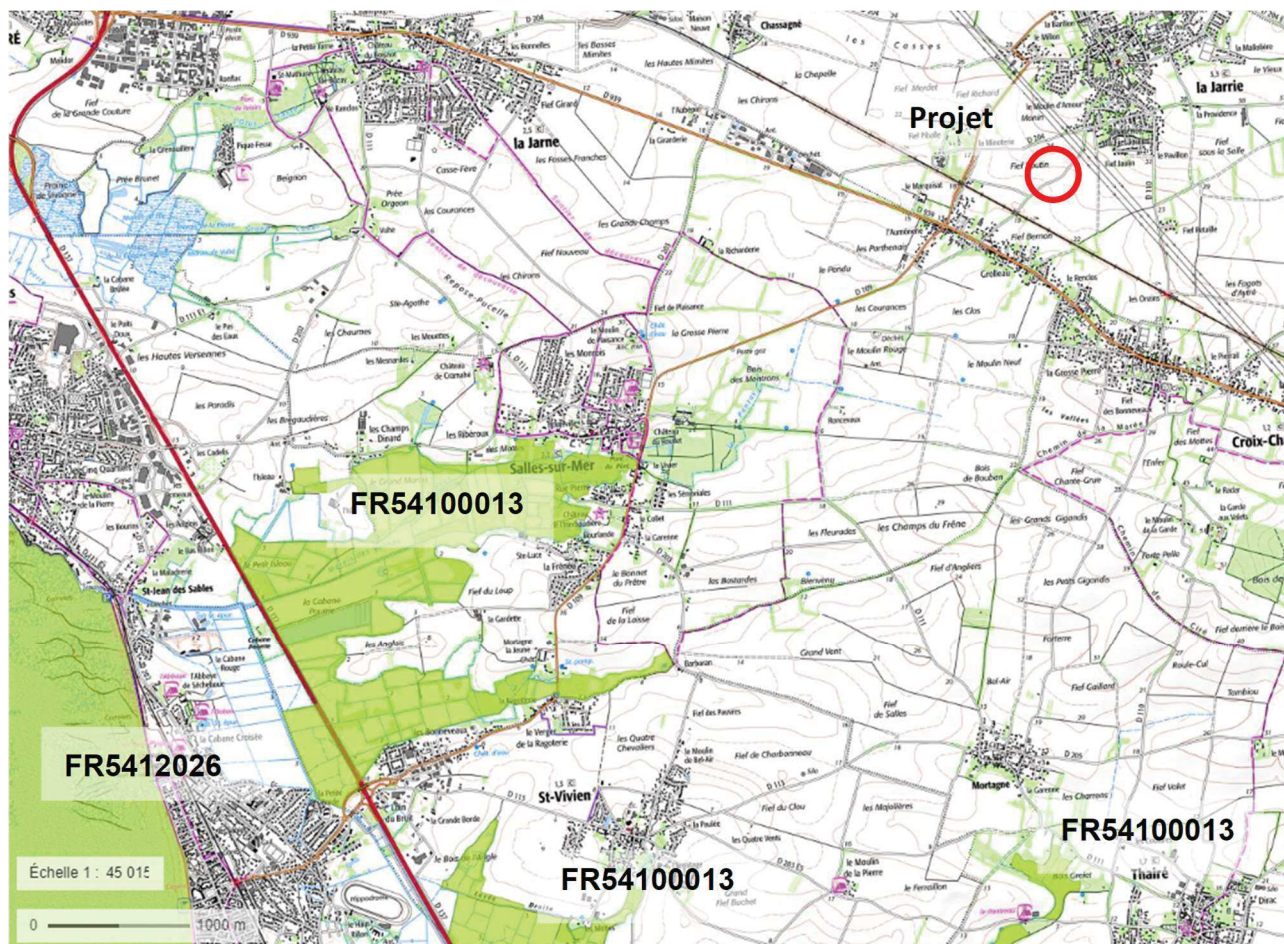
Coupe BB'



5 - Plan des abords du projet



6 - Localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000 les plus proches



Type	Identifiant et nom	Distance au site d'étude
Site NATURA 2000 – Directive Oiseaux	FR5410013 Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort	3,5 km au sud-ouest
Site NATURA 2000 – Directive Oiseaux	FR5412026 - Pertuis charentais - Rochebonne	5 km au sud-ouest
Site NATURA 2000 – Directive Habitats	FR5400429 – Marais de Rochefort	3,5 km au sud-ouest
Site NATURA 2000 – Directive Habitats	FR5400469 – Pertuis Charentais	5 km au sud-ouest